Promouvoir l'étude approfondie, méthodique et raisonnée des questions relatives à l'Histoire, la Géographie, les Sciences, la Littérature et les Arts de La Réunion.

#3 Décembre 2023

La lettre de l'Académie de l'île de La Réunion

Agenda de l'Académie

Réunions du bureau (à 14 h)

Samedi 20 janvier

Mercredi 10 avril

Mercredi 21 août

Mercredi 13 novembre

Assemblée générale (à 9 h)

Samedi 17 février

Séance plénière (à 9 h)

Samedi 1er juin,

Samedi 28 septembre

Samedi 7 décembre (séance thématique)

Équipe de rédaction

Gilles Gauvin, Jérôme Gruchet-Aubry, Jean-François Hibon de Frohen, Christian Landry, Raoul Lucas, Virginie Motte, Sonia Ribes-Beaudemoulin, Sabine Thirel.

Retrouvez-nous sur

https://leboucan.fr/

Contact

academie.iledelareunion@gmail.com



Les fleurs bleues de Jérôme Gruchet-Aubry. Vitrail 35 x 25 cm. 2020 © J. Gruchet-Aubry

Le mot du président

Chères académiciennes, chers académiciens et vous tous chers lecteurs,

Décembre c'est le mois des étrennes! Celles reçues de Monsieur Eric Ferrère, maire des Avirons, qui permet désormais à notre Académie de disposer d'un toit, mettant fin à des décennies d'errance! Celles offertes en décidant, dès ce troisième numéro, une diffusion large de notre Lettre. Voilà une année qui finit bien et qui augure de belles choses, ensemble, pour celle qui s'annonce. Que vive l'Académie et bonne fêtes à toutes et tous!

Christian Landry

Zoom sur notre nouveau siège. Domicile : les Avirons!





Le pont des Avirons, emblème de la ville des Avirons et statue du botaniste Thérésien Cadet au Tévelave, par le sculpteur Marco Ah-Kiem. © service Communication de la ville des Avirons.

Aux Avirons, nous prenons de la hauteur. La vue sur l'océan invite au grand large de la pensée et de l'action. L'élan de la montagne appelle inlassablement à la transcendance. Parmi les fondateurs de l'Académie de l'Île de La Réunion, en 1913, se trouvent deux Avironnais d'adoption : Paul Hermann (1878-1950) et Emile Christ (1863-1937).

Le premier est saint-pierrois de naissance, instituteur, auteur de manuels scolaires sur l'histoire de La Réunion, passionné d'apiculture, il trouve au Tévelave, où il s'installe, de quoi s'adonner à sa passion. Le second, né à Salazie, administrateur colonial, passionné de botanique, fait des Avirons, où il est nommé pour mettre en place l'organisation municipale naissante, un vaste jardin d'expérimentation et d'acclimatation.

En cette année 1937, quand Emile Christ entame son dernier voyage, le Tévelave accueille celui qui deviendra le plus illustre de ses enfants, Thérésien Cadet. Après des études brillantes qui l'amènent à l'agrégation de biologie, Thérésien Cadet rejoint, à Saint-Denis, le Centre universitaire qui se crée. Aidé de son épouse Jeanine, il s'impose comme le spécialiste incontesté de la flore des Mascareignes. Une sculpture, commande de la municipalité, immortalise Thérésien Cadet devant l'église du Tévelave. Comme ses deux prestigieux devanciers Thérésien Cadet (1937-1957) a été un membre éminent de l'Académie.

Eric Ferrère, le maire actuel des Avirons, qui est un connaisseur passionné de sa population, de son histoire, de son territoire, prédestiné à faire reliance, a accueilli favorablement l'ancrage de l'Académie sur sa commune.

Le 23 septembre 2023, c'est chose faite, l'Académie s'installe dans des locaux flambants neufs mis à disposition par la municipalité avironnaise. Après des décennies d'errance l'Académie dispose enfin d'un espace de travail, d'accueil et de conservation de son patrimoine, jusqu'ici dispersé. Désormais, comme l'a déclaré Christian Landry, son Président, une nouvelle ère s'ouvre à l'Académie de l'Ile de La Réunion.

Monseigneur Gilbert Aubry, Evêque émérite

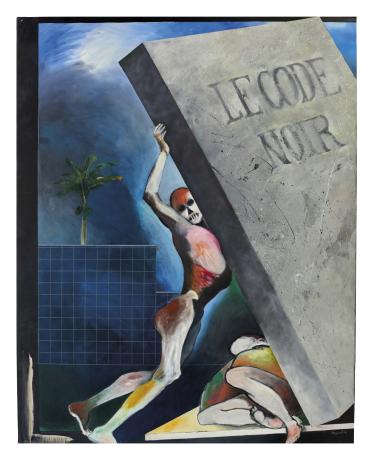
Parole d'académicien

Codes Noirs: entre connaissance et transmission, quels enjeux?

C'est en mars 1685 que paraît à Versailles, à la demande de Jean-Baptiste Colbert, Ministre de la Marine et des Colonies, l'Edit qui vise à réglementer le régime de l'esclavage aux Antilles françaises. Il est étendu ensuite aux colonies de Saint-Domingue en 1687 et de la Guyane en 1704. En 1718, ce texte prend le nom de Code Noir à l'initiative des éditeurs parisiens Saugrain. En 1723, ce Code Noir fait l'objet d'une nouvelle version pour les colonies des Mascareignes, puis d'une refonte l'année suivante pour être appliqué en Louisiane.

Aussi, quand on emploie l'expression Code Noir, il convient de préciser s'il s'agit de l'édition de 1685 en application aux Antilles et en Guyane, qui compte 60 articles, celle de 1723 qui concerne les colonies françaises des Mascareignes avec ses 54 articles, ou encore de celle de 1724 s'appliquant en Louisiane et qui comprend 55 articles. Le Code Noir avec un texte immuable n'existe pas, mais existent des Codes Noirs, avec des versions ayant connu des évolutions, et qui ont été appliqués dans des aires géographiques différentes.

Cette précision apportée, abordons cette assertion couramment répandue qui fait de Jean-Baptiste Colbert l'auteur de l'Edit de 1685. En fait, l'initiative que prend Colbert, au nom du Roi Louis XIV, vise à connaître les dispositions organisant les rapports entre maîtres et esclaves dans les colonies de la Martinique et de la Guadeloupe, afin d'en fournir une forme normée. Mais Colbert, qui décède en 1683, ne voit pas l'aboutissement de ce travail et c'est son successeur, son fils Jean-Baptiste Antoine, qui



« QUEL CARNAVAL! » de Jean-Jacques VERGNAUD huile sur toile (146 x 114 cm). Cliché Le Studio Atelier Photographique © Région Réunion

le termine. C'est donc ce dernier qui appose, après celle de Louis XIV, sa signature au bas de l'Edit de 1685. Quant au Code Noir des Mascareignes de 1723, il n'est signé ni de Louis XIV, décédé en 1715, ni de Colbert fils qui n'est alors plus en poste, mais de Louis XV et du Secrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies, le Comte de Maurepas.

Les Codes Noirs répondent à un grand principe, celui d'affirmer le primat de l'Etat dans ses lointaines possessions coloniales, incarné par la maxime *Un roi, une foi, une loi*. Ils n'ont donc nullement pour objet d'améliorer le sort des esclaves mais de codifier les règles qui leur sont applicables et de préciser les devoirs des maîtres. Cette situation n'est pas propre à La France : l'Espagne possède son Code Noir et chaque colonie britannique a également élaboré le sien. Ces Codes, en créant un droit dérogatoire applicable aux seules colonies, sont aussi des textes fondateurs. Au Royaume de France, le droit commun interdit sur son sol l'esclavage, aux colonies un droit spécifique autorise le recours à l'esclavage.

Si on s'intéresse maintenant aux articles les composant, de nombreux aspects mériteraient d'être relevés, mais faute de place, regroupons-les synthétiquement en trois sous- ensembles tirés du Code Noir de 1723.

- Le premier, c'est celui consacré à la religion. Les esclaves doivent être « instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine et baptisés dans [un] temps convenable » pour ceux nouvellement arrivés (art. 1).
- Le deuxième concerne la protection les esclaves. Les maîtres ont obligation de les nourrir, de les vêtir et de s'occuper de ceux âgés ou malades (art. 17, 19 et 20).
- Le troisième touche au régime disciplinaire avec la hantise permanente des révoltes qu'il convient de réprimer « exemplairement » et la liste des peines encourues est éloquente. L'esclave ayant frappé « son maître, sa maîtresse, le mari de sa maîtresse ou leurs enfants, avec contusion ou effusion de sang », sera puni de la peine de mort (art. 26). Celui qui est l'auteur du vol d'un animal (cheval, mulet...) encourt la peine de mort (art. 28). Quant à l'esclave fugitif, aux deux premières tentatives il sera mutilé, pour être puni de mort la troisième fois (art. 31).

Mais ces articles du Code Noir qui ne donne pas tous les droits aux maîtres et n'institue pas une justice privée, ne nous disent rien des conditions de vie effectives des esclaves, décrits, non sans contradiction, comme « biens meubles » (art. 39). Retenons également que du Code Noir de 1685 appliqué aux Antilles à celui de 1723 concernant les Mascareignes, on assiste à une racialisation du dispositif en vigueur et à un durcissement de la pratique esclavagiste. C'est ainsi qu'aux Antilles la « race » et la couleur ne conditionnent pas le statut juridique de l'esclave, ce qui n'est plus le cas aux Mascareignes. Si aux Antilles, pour ne prendre que cet exemple, les mariages « mixtes » sont autorisés (art. 9 à 13, Edit de 1685) aux Mascareignes de telles unions sont désormais interdites « sous peine de punition et d'amande arbitraire » (art. 5).

En cette année du tricentenaire du Code Noir appliqué aux Mascareignes, concluons en insistant sur le fait que la connaissance de ce texte, et des Codes Noirs dans leur ensemble, qui a besoin d'histoire et non d'idéologie, requiert encore bien des études et approfondissements, notamment dans une démarche comparative.

Lumière sur

Charles Baudelaire adorateur du soleil!

Entre 1835 et 1839, Louis Jacques Daguerre (1787-1851), inspiré par les travaux de Nicéphore Niépce invente le tout premier procédé photographique, dit daguerréotype, dispositif enregistrant une image sur une plaque de cuivre argentée, iodurée en surface. Le daguerréotype devient le premier procédé exploité à grande échelle. Cela suscite la « daguerréotypomanie ». On veut se faire photographier. Mais le daguerréotype reste un procédé complexe, cher et encore inaccessible au grand public. Charles Baudelaire (1821-1867) n'est pas tendre envers ces *nouveaux adorateurs du soleil* et l'invention de Daguerre.

« À partir de ce moment, la société immonde se rua, comme un seul Narcisse, pour contempler sa triviale image sur le métal. Une folie, un fanatisme extraordinaire s'empara de tous ces nouveaux adorateurs du soleil. » (Salon de 1859, Charles Baudelaire)

En 1854, André Eugène Adolphe Disdéri (1819-1889) dépose le brevet de la *photographie carte de visite*, sur papier albuminé. À partir de cet instant, la photographie est réellement à la portée du grand public. De nombreux photographes-portraitistes s'installent à Paris et parmi eux un certain Félix Tournachon, dit Nadar (1820-1910).

« Comme l'industrie photographique était le refuge de tous les peintres manqués, trop mal doués ou trop paresseux pour achever leurs études, cet universel engouement portait non seulement le caractère de l'aveuglement et de l'imbécillité, mais avait aussi la couleur d'une vengeance. Qu'une si stupide conspiration, dans laquelle on trouve, comme dans toutes les autres, les méchants et les dupes, puisse réussir d'une manière absolue, je ne le crois pas, ou du moins je ne veux pas le croire ; mais je suis convaincu que les progrès mal appliqués de la photographie ont beaucoup contribué, comme d'ailleurs tous les progrès purement matériels, à l'appauvrissement du génie artistique français, déjà si rare. (...) S'il est permis à la photographie de suppléer l'art dans quelques-unes de ses fonctions, elle l'aura bientôt supplanté ou corrompu tout à fait, grâce à l'alliance naturelle qu'elle trouvera dans la sottise de la multitude. Il faut donc qu'elle rentre dans son véritable devoir, qui est d'être la servante des sciences et des arts, mais la trèshumble servante, comme l'imprimerie et la sténographie, qui n'ont ni créé ni suppléé la littérature. Qu'elle enrichisse rapidement l'album du voyageur et rende à ses yeux la précision qui manquerait à sa mémoire, qu'elle orne la bibliothèque du naturaliste, exagère les animaux microscopiques, fortifie même de quelques renseignements les hypothèses de l'astronome ; qu'elle soit enfin le secrétaire et le garde-note de quiconque a besoin dans sa profession d'une absolue exactitude matérielle, jusque-là rien de mieux. Qu'elle sauve de l'oubli les ruines pendantes, les livres, les estampes et les manuscrits que le temps dévore, les choses précieuses dont la forme va disparaître et qui demandent une place dans les archives de notre mémoire, elle sera remerciée et applaudie. Mais s'il lui est permis d'empiéter sur le domaine de l'impalpable et de l'imaginaire, sur tout ce qui ne vaut que parce que l'homme y ajoute de son âme, alors malheur à nous! » (Charles Baudelaire, Salon de 1859)

Après son voyage aux Mascareignes, et de retour à Paris (en 1842), Charles Baudelaire fait la connaissance de Nadar lors d'une promemade au jardin du Luxembourg. Les deux hommes se lient d'amitié. En 1854, Nadar ouvre un studio/atelier rue Saint-Lazare dans le 8^e arrondissement. Le photographe, jouissant déjà d'une grande

renommée, va recevoir de nombreuses personnalités venues se faire tirer le portrait, parmi lesquels Sarah Bernhart, Gustave Courbet, Eugène Delacroix, Gustave Doré, Alexandre Dumas, Victor Hugo, Alphonse de Lamartine, Gérard de Nerval, Émile Zola, George Sand. Pour Charles Baudelaire, la photographie risque de supplanter l'art de la peinture. Le poète n'est guère complaisant avec certains peintres et le public sensible à « l'invasion de la photographie et la grande folie industrielle ». Mais Charles Baudelaire, souvent provocateur, répond à la demande de son ami et finit par prendre la pose non



Portrait de Charles-Baudelaire en décembre 1861 par le photographe Etienne Carjat. Coll. E. Boulogne

seulement dans l'atelier/studio de Nadar mais aussi d' Étienne Carjat ou de Charles Neyt, trois photographes de renom. Après des propos sans concession sur la photographie, il vient de succomber à son tour à la vogue du portrait-carte de visite.

En conclusion, Gisèle Freund, dans *Photographie et société* (Éditions du Seuil, Paris, 1974), fait une remarquable synthèse sur les photographes et Baudelaire. « Ce qui caractérise essentiellement cette première époque, c'est la conscience professionnelle, l'absence de fausses prétentions, la culture

intellectuelle de ceux qui exerçaient le métier. Quand on voit ce que représentent pour nous les portraits de Baudelaire que nous ont laissés Nadar et Carjat, il est difficile de ne pas ressentir, pour les photographes, l'admiration et la gratitude dues à un artiste. »

Eric Boulogne

Pépite

Don de 1300 ouvrages anciens sur La Réunion aux Archives nationales d'outre-mer

Jean-François Hibon de Frohen a passé sa vie à sélectionner et acquérir non seulement des ouvrages anciens et précieux qui parlent de son île natale à travers des récits littéraires, historiques, scientifiques ou encore des chroniques de voyages, mais aussi des cartes postales, des photos anciennes, des gravures.... Si toute l'iconographie avait déjà fait l'objet d'un don au Musée Léon Dierx, restait sa magnifique bibliothèque qu'il avait emmenée avec lui lorsqu'il a quitté La Réunion en 2020. Il vient d'en faire don aux Archives nationales d'outremer (ANOM), basées à Aix-en-Provence, qui conservent les documents des anciennes possessions françaises d'outre-mer, provenant du ministère de l'Outre-mer et des administrations coloniales. Notons que parmi les publications offertes figurait le rarissime « Les voyages faits par le sieur D. B. [Du Bois] aux isles Dauphine ou Madagascar, et Bourbon ou Mascarenne, ès années 1669, 70, 71 et 72 » publié en 1674, considéré par la BnF comme un véritable trésor du patrimoine littéraire et historique français. Ce très important don vient enrichir le fonds (relativement pauvre) de l'ANOM sur La Réunion.

Sonia Ribes-Beaudemoulin

Coup de cœur!

Des fouilles archéologiques importantes en 2023 à Saint-Pierre et Saint-Paul pour enrichir la connaissance de l'histoire de La Réunion!

Récemment, à Saint-Pierre, la fouille archéologique préventive préalable à la construction du centre administratif, prescrite par le préfet de La Réunion, visait à documenter l'aménagement du cœur ancien de Saint-Pierre du XVIII^e au XIX^e siècles, dont les vestiges seront détruits par l'aménagement. Elle fait suite au diagnostic réalisé par Thierry Cornec de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) en 2021, lequel avait mis au jour des vestiges construits appartenant à deux grandes phases d'aménagement, pour une part répertoriés grâce à la lecture des cartes anciennes, pour une autre part, inédits.

La ville du XVIII^e siècle, encore visible dans le paysage (anciens entrepôts de la Compagnie des Indes, actuellement siège des TAAF ou la mairie, par exemple), était représentée par les fondations d'un moulin à vent et par plusieurs ensembles de trous de poteau, parfois associables à des niveaux de circulation non aménagés. Ces vestiges anciens étaient recouverts par les déblais du creusement du port de Saint-Pierre. Ces importants travaux, qui débutèrent en 1854, s'accompagnèrent de la transformation de plusieurs bâtiments d'entrepôts de marines du début du XIX^e siècle. Un autre bâtiment, profondément fondé, montrait un pignon en abside.

Les résultats du diagnostic ont justifié une fouille préventive conduite de mars à juillet 2023, sous la responsabilité d'Hélène Silhouette (Inrap).

Le décapage général a permis la fouille de tous les vestiges appartenant aux différentes périodes d'occupation et a révélé bien des surprises avec notamment la remise au jour de l'imposante batterie du XVIII^e siècle et son corps de garde.

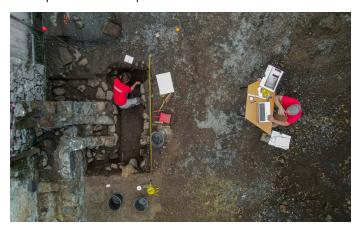


La Réunion, Saint-Pierre, Centre administratif, Fouille archéologique Inrap 2023, vue de drone, mairie de Saint-Pierre réalisée par le service drone de la mairie de Saint-Pierre, dirigé par Pietro Stéphane Grondin.

Conduite en étroite relation avec la Mairie de Saint-Pierre, elle a suscité un fort intérêt auprès des citoyens. Le 29 mars la conférence de presse organisée par la mairie a trouvé un écho remarquable dans les médias régionaux. Elle annonçait la première journée portes ouvertes du 15 avril qui a permis à plusieurs centaines de visiteurs de découvrir les vestiges. La formule a été reconduite et augmentée pour les Journées Européennes de l'Archéologie du 16 au 18 juin, préparées avec l'animateur du patrimoine de la ville de Saint-Pierre et qui ont laissé une large place au public scolaire.

Quant à Saint-Paul, c'est au musée de Villèle que se déroule la plus importante fouille jamais réalisée sur les territoires ultramarins français!

Le domaine de Villèle, ancienne propriété de Madame Desbassayns, tient une place importante dans l'histoire de La Réunion, tant il est emblématique des points de vue de l'histoire d'un domaine colonial, de l'esclavage, ou encore de l'innovation technique dans le champ de l'industrie sucrière.



La Réunion, Saint-Paul, Musée de Villèle, Fouille archéologique Inrap 2022-2023, Session 1.5 / réalisée par Eliza et Luca Giussani pour Dolce Cartolina & Dolce Cartolina Drone / @dolcecartolina - www.dcvisuals.fr

L'origine du domaine remonte au dernier quart du XVIII^e siècle. Il était situé au cœur d'une importante exploitation agricole. L'habitation regroupe autour de la maison de maître, achevée en 1788, l'ensemble des bâtiments de service et de production. La maison abrite aujourd'hui le musée de Villèle et le domaine est classé au titre des monuments historiques depuis 2019.

Le Conseil départemental de La Réunion a voté de nouvelles orientations destinées à donner un nouveau souffle au musée. Projet phare pour le Département, le projet porte sur la réalisation d'un musée de l'habitation et de l'esclavage prenant appui sur les particularités historiques, architecturales et sociales du domaine. Il prévoit une opération d'aménagement sur plusieurs années, consistant à créer un parcours muséographique prenant en compte tous les témoignages architecturaux, archéologiques et paysagers du site. Le volet archéologique du projet est exemplaire. Anticipé dès 2017, il donne lieu aujourd'hui à la réalisation d'une fouille préventive par l'Inrap.

Quatre emprises font l'objet de fouilles sédimentaires et d'archéologie du bâti. Deux premières phases sous la responsabilité de Lucie Amami (Inrap) ont été conduites fin 2022 et de précieuses données scientifiques sont déjà livrées par ces travaux. Les deux dernières phases se poursuivent en 2023 et s'achèveront début 2024. Les données archéologiques couplées aux études historiques et documentaires accroissent les connaissances de ce fascinant domaine sucrier. Elles sont utilisées au fur et à mesure par les architectes pour faire évoluer le projet de réhabilitation des découvertes. Elles seront également transmises au public grâce à la nouvelle muséologie nourrie de cet apport. Enfin la fouille fait l'objet d'un partenariat artistique avec Dolce Cartolina qui réalise plusieurs campagnes photographiques commandées par la Direction des affaires culturelles de La Réunion.

Virginie Motte

Les académiciens ont participé

Manifestations / Conférences

- Madame La Réunion a 230 ans, une conférence de Mario Serviable devant la Société des membres de la Légion d'Honneur (le 21 septembre).
- La République du respect, une conférence de Mario Serviable à la médiathèque de Bras Fusil, Saint-Benoît (le 30 septembre).
- Ti train, l'uchronie, concours d'affiches à destination des collégiens lancé par les Archives départementales à l'occasion de l'exposition Ti train lontan. Eric Boulogne a été membre du jury les 27 octobre et 17 novembre.
- Hommage à la Résitance à La Réunion, une conférence de Mario Serviable à Hell-Bourg, en présence de Monsieur Hervé Gaymard, Président du Conseil départemental de Savoie et ancien ministre de l'Agriculture (le 28 octobre).
- La question de l'origine et du centre du monde ou la géographie du mythe. (Propos sur le Grand Océan). Dans le cadre du colloque « Pensées du Grand océan : mythes et mythifications dans l'océan Indien » à l'Université de La Réunion (8-10 novembre), une communication de Christian Germanaz.
- L'histoire de La Réunion en BD. La BD historique : l'image au service de l'histoire ? au Salon du livre d'histoire à Blois dans le Loir-et-Cher (9-12 novembre), une conférence de Gilles Gauvin.
- La Réunion: jardin des mille houles murmurantes. Visite guidée de l'exposition réalisée à l'occasion du 250° anniversaire de la mort de Philibert Commerson (1773-2023) par Mario Serviable (16 novembre).
- L'histoire sociale de La Réunion par Raoul Lucas, La Réunion, au carrefour de l'économie Indo-pacifique par Wilfrid Bertile et L'Art contemporain à La Réunion par Mario Serviable, trois conférences au MoCa (Saint-Denis), à l'occasion des 40 ans de la Région Réunion (28 novembre).
- Jean-Baptiste Geofffroy / Jean-Baptiste Lislet-Geofffroy, une obscure paternité, une conférence de Christian Landry en partenariat avec la Société d'Histoire de Saint-Joseph, à Manapanyles-Bains (le 30 novembre).

Ne loupez pas ! (janvier à mars 2024)

Manifestations / Conférences

Trois manifestations relatives à l'archéologie à La Réunion :

- Une exposition au rectorat à Saint-Denis, du mardi 5 décembre 2023 au jeudi 1^{er} février 2024 : « Des archéologues à travers l'objectif ». Elle est le fruit de la collaboration entre le Département de La Réunion, l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), la Direction des Affaires Culturelles et les photographes Eliza et Luca Giussani. Elle s'inscrit dans le cadre des fouilles archéologiques préventives préalables à la transformation du musée de Villèle (Saint-Paul) en musée de l'habitation et de l'esclavage.
- Deux Archéocapsules, créées par l'Inrap pour partager avec le public la modernité de l'archéologie, sont en exposition à l'Université de La Réunion : Archéologie des migrations et Archéologie de l'esclavage colonial, jusqu'au 28 juin 2024.

 Une conférence sur Les hommes des cavernes du volcan de La Réunion de Virginie Motte, Conservatrice régionale de l'archéologie (DAC Réunion) et François Martel-Asselin, bénévole de l'opération archéologique Cavernes Volcan de l'île de La Réunion dans le cadre de la séance spécialisée de la Société préhistorique française, « Démarches participatives pour la recherche et la valorisation du patrimoine archéologique », qui se tient les 14-15 mars 2024 au Jardin des Plantes, à Paris.

A l'occasion du Nouvel an chinois, le conte écrit et présenté en français, chinois et créole par Edith Wong Hee kan, *Qu Yuan, le dragon et l'île de la Réunion*, le vendredi 23 février à 17 h à la médiathèque du Tampon.

Les expositions dans nos musées et établissements culturels :

- Le Bestiaire du MADOI. Animaux fabuleux, symboliques, sacrés au Musée Des Arts Décoratifs de l'Océan Indien (MADOI), Domaine de Maison Rouge à Saint-Louis jusqu'en janvier 2024.
- Le Bal tamoul au Musée Stella Matutina (Saint-Leu), jusqu'au 21 avril 2024.
- Les modernes, La peinture à la Réunion de 1925 à 1946 au Musée Léon Dierx (Saint-Denis) jusqu'au 12 mai 2024.
- TiTrain Lontan aux Archives départementales, jusqu'au 28 juin 2024.
- Maurice et Katia Krafft, 30 ans déjà! à la Cité du Volcan (Plaine des cafres) jusqu'au 1^{er} septembre 2024.
- Collections, Collectionneurs 1854-2017 au Muséum d'Histoire naturelle de La Réunion (Saint-Denis).
- Sel, sira, shingo au Musée du Sel (Saint-Leu).
- Ziska kan torti manz plastik et MesoRun, programme d'exploration et d'inventaire de la biodiversité en zone mésophotique à La Réunion à Kélonia (Saint-Leu).

Un académicien à l'honneur

Mario Serviable au théâtre

Le Conseil Départemental de La Réunion a confié, à partir de 2023, la responsabilité des Théâtres Départementaux à une plateforme présidée par Mario Serviable. Le projet artistique est mis en œuvre par Thierry Boyer. Le nouveau Président précise son rôle : « Dans un Délégation de Service Public (DSP), je suis gardien de deux choses : la régularité de l'utilisation de l'argent public, d'une part, et le sens de l'intérêt général dans la mise en œuvre d'une politique publique, d'autre part ». Le Géographe, également Inspecteur honoraire de la Jeunesse et des Sports, qui préside déjà aux destinées de l'Art contemporain au FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) de La Réunion (le seul des 23 FRAC de France situé en Outre-Mer), souligne qu'il est au service de La Réunion de toutes les inventivités.

Le président, Christian Landry